



**Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.**

**Mémoire sur l'énergie
du Conseil économique du Nouveau-Brunswick**

Préparé à l'attention du
ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick dans le cadre des consultations sur
« Le cadre réglementaire de l'énergie du Nouveau-Brunswick – Perspectives d'améliorations »

Moncton, Nouveau-Brunswick

Juillet 2010

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) existe depuis 1979. Il représente près de 1000 membres de tous les secteurs de l'économie et provenant de toutes les régions de la province.

Mission

Rassembler et mobiliser la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick pour promouvoir son développement et sa compétitivité.

Vision

Être le chef de file de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Le potentiel énergétique du Nouveau-Brunswick	
La limite d'augmentation de 3 % des tarifs.....	5
Pouvoir d'annulation du lieutenant-gouverneur en conseil.....	6
Objectifs de la politique en matière d'énergie.....	6
Responsabilités en matière d'efficacité et de conservation de l'énergie.....	6
Plans des dépenses en immobilisation.....	7
Normes de reddition de compte et de rendement de la Commission.....	8
Intentions de la province quant à la structure d'Énergie NB.....	8
Conclusion.....	9
Annexe 1 : TOP 10 2010.....	10

INTRODUCTION

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) désire faire entendre la voix de ses près de 1 000 membres en présentant un mémoire au ministère de l'Énergie dont les recommandations seront centrées sur l'importance d'assurer le développement et une saine compétitivité de l'entrepreneuriat francophone au Nouveau-Brunswick.

Le CÉNB s'intéresse aux questions économiques qui ont un impact provincial et défend ainsi une approche collective et concertée visant le développement économique de l'ensemble de la province.

Depuis 2008, les coûts généraux d'exploitations figurent en deuxième position des 10 principales préoccupations des membres du CÉNB. Les entrepreneurs francophones sont très préoccupés par les coûts de l'énergie et particulièrement de l'électricité. Pour les entrepreneurs, l'incertitude au niveau du prix de l'essence et de l'électricité inquiète puisque ces déboursés représentent une part importante des coûts totaux des entreprises, et sont sujets à des augmentations significatives qui influencent leur compétitivité.

Un sondage tenu en juin 2010 auprès des membres du CÉNB indique que de janvier à juin 2010, les coûts généraux d'exploitation augmentèrent pour 56 % des membres. 59 % des répondants ont indiqué que leurs coûts avaient augmenté d'au moins 5 %. Pour 40 % des répondants, les coûts d'énergie ont une incidence sur la productivité de leur entreprise.

Le CÉNB salue l'ouverture du gouvernement afin d'améliorer le cadre réglementaire de l'énergie du Nouveau-Brunswick. Cela dit, si nos positions et recommandations se rapportent à des propositions précises du document « Le cadre réglementaire de l'énergie du Nouveau-Brunswick – Perspectives d'améliorations (Juin 2010) », nous nous devons d'élargir nos recommandations à un cadre dépassant la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick. Le CÉNB est d'avis que l'amélioration du cadre règlementaire de l'énergie au Nouveau-Brunswick soit une voie à suivre. Par contre, elle devra être appuyée par d'autres mesures puisque seule, elle ne pourra pas assurer la pérennité d'une industrie de l'électricité rentable. À

cet effet, et pour assurer des tarifs compétitifs pour les entreprises de la province, il faudra regarder également :

- le niveau d'endettement d'Énergie NB qui requiert un sérieux redressement de la gestion de la société;
- la question de la nouvelle politique énergétique; notamment, la mise en place d'une politique énergétique intégrée à l'ensemble des plans de développement économique de la province;
- les intentions de la province quant à la structure d'Énergie NB.

LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La limite d'augmentation de 3 % des tarifs

Le CÉNB s'est prononcé à de nombreuses reprises dans le passé sur le processus par lequel est faite la révision des taux par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick. Il est évident que la tarification des services offerts par Énergie NB est une question de grande importance pour les entreprises du Nouveau-Brunswick et ce qu'elles soient petites ou grandes. Le CÉNB est d'avis que toute augmentation des tarifs, peu importe son ampleur, devra être assujettie à une audience publique de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick. Le CÉNB veut aussi faire part au gouvernement de ses principales préoccupations et de quelques considérations à tenir compte au niveau des tarifs d'électricité :

- Énergie NB doit fonctionner de façon efficace et être en mesure de le démontrer dans le cadre d'un processus indépendant et transparent;
- Le niveau d'endettement d'Énergie NB requiert un redressement de la gestion de la société. Cette dette amassée au cours des dernières décennies ne fait que croître et nuit à la bonne gestion d'Énergie NB;
- Le gouvernement provincial doit clarifier ses attentes au niveau de la profitabilité d'Énergie NB. La gestion de la dette d'Énergie NB est étroitement liée à cette question;
- L'ensemble des activités d'Énergie NB, y compris la production, doit être réglementé par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick;
- La parité des tarifs avec les coûts mérite plus d'attention. Les clients du tarif service contribuent beaucoup plus que les coûts alloués à ce tarif. Ceci est une grande

préoccupation pour le CÉNB, car la grande majorité de ses membres est assujettie à ce tarif.

Pouvoir d'annulation du lieutenant-gouverneur en conseil

Le CÉNB est d'avis qu'il faille aller plus loin que de ne plus permettre au conseil des ministres d'annuler une décision de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick en matière de tarifs de distribution. Le CÉNB croit que si nous voulons connaître le vrai potentiel d'Énergie NB, il faut que celle-ci soit gérée de façon transparente et indépendante des interventions arbitraires de l'État. Pour Énergie NB, l'heure est à une analyse profonde sa situation financière et de sa gestion.

Objectifs de la politique en matière d'énergie

Depuis plusieurs années, le CÉNB soutient que le Nouveau-Brunswick doit avoir en place une politique énergétique intégrée à l'ensemble de ses plans de développement économique. Les objectifs de la politique en matière d'énergie, et le rôle de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, devraient également servir à positionner l'énergie comme un secteur de développement économique relié aux ressources énergétiques existantes et futures exploitables.

À la lumière de ce qui précède, l'exercice d'élaboration d'une nouvelle politique énergétique représente aussi une occasion de raffermir une approche collective et concertée au sein de l'appareil gouvernemental quant au développement économique. Une politique permettant de réorienter la fiscalité et les programmes de dépenses publiques pour instaurer une série d'incitatifs intégrés, favorables à la transition vers le développement du secteur énergétique, est certes à regarder.

Responsabilités en matière d'efficacité et de conservation de l'énergie

Le CÉNB suggère aussi une gestion plus efficace de la consommation de l'électricité au niveau provincial, ce qui réduirait la dépendance d'Énergie NB sur les sources d'énergie plus coûteuses qui sont utilisées aux heures de pointe. Une diminution de la consommation de l'électricité durant les heures de pointe réduirait les coûts de production d'Énergie NB et par ricochet, le coût au client. Une plus grande concertation d'efforts doit être entreprise à cet effet.

Aussi, le CÉNB suggère que les grandes utilisatrices d'électricité puissent bénéficier d'un investissement stratégique dans un projet commun de création d'énergie. Un tel projet, par le secteur privé, favoriserait la compétitivité et le développement des entreprises participantes et aurait, par surcroît, les avantages suivants :

- l'augmentation de la compétitivité dans le marché énergétique ;
- des impacts économiques importants pour la province et en particulier dans la région du Nord-Est et les régions éloignées des grands centres.

Le gouvernement peut également insister sur des mesures qui visent à soulager les personnes vivant dans la pauvreté ou encore, qui misent sur le développement d'un secteur économique particulier. Le CÉNB recommande toutefois que ces mesures soient financées à même les coffres de la province en passant par différents programmes et non provenir du budget d'Énergie NB.

Plans des dépenses en immobilisation

En vertu de la proposition d'imposer à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick l'obligation d'autoriser des dépenses en immobilisations, le CÉNB appuie cette démarche.

Le CÉNB est d'avis qu'Énergie NB doive procéder avec toute la précaution qui s'impose dans ses projets futurs liés au secteur de l'énergie électrique. Le CÉNB est également d'avis qu'Énergie NB devra réfléchir et faire des choix judicieux entre la réalisation de nouveaux projets et la réfection des installations existantes.

Peu importe le chemin choisi, le CÉNB incite à la prudence et à la cohérence de sorte à limiter l'impact futur sur les entreprises et les consommateurs néo-brunswickois. À cet effet, les décisions concernant les dépenses en immobilisation ne devraient pas faire l'objet d'ingérence arbitraire du gouvernement. Si le gouvernement insiste à maintenir ou à acheter des infrastructures qui ne cadrent pas dans une stratégie de gestion efficace et rentable, celles-ci devraient être mises au compte de l'état et non d'Énergie NB.

Normes de reddition de compte et de rendement de la Commission

Le CÉNB est d'avis que le processus par lequel est faite la révision des taux par la Commission doit être rendu plus transparent. L'information pertinente à une prise de décision en ce qui touche l'augmentation des tarifs doit être à la disposition de la Commission et du public. Le ratio revenus/coûts, par exemple, est d'une importance primordiale et la Commission ainsi que les divers intervenants devraient pouvoir se pencher sur ses composantes.

Enfin, la population doit également croire en l'imputabilité des dirigeants d'Énergie NB : elle doit rendre compte de ses mauvaises décisions et traiter de façon appropriée les responsables. La fréquence du processus de révision des coûts pourrait aussi être réévaluée.

Intentions de la province quant à la structure d'Énergie NB

Il faut jeter un regard sérieux sur la gestion et sur le fonctionnement d'Énergie NB. L'efficacité d'Énergie NB, qui se veut une entreprise, doit être mesurée. S'il y a des économies ou des améliorations à faire sur le plan de sa productivité, celles-ci doivent être trouvées et effectuées. Et si Énergie NB veut être traitée comme une entreprise privée, elle doit être tenue responsable de ses actions et accepter de serrer la ceinture lorsque les circonstances l'exigent.

Le plan initial découpant Énergie NB en une corporation financière et quatre filiales prévoyait la vente d'actifs de la Corporation, ce qui ne s'est pas réalisé. De plus, la restructuration du secteur de l'électricité a eu pour effet de soustraire la production de l'électricité, composante majeure de la tarification des services d'électricité, à la réglementation par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

Le plan initial prévoyait aussi la promotion de la compétition dans le secteur. Ces choses ne se sont pas produites. Les grandes utilisatrices ont l'option de réduire leur approvisionnement auprès d'Énergie NB, mais elles peuvent être tenues de verser des droits d'annulation qui ne sont pas déterminés. Puisqu'elles ne connaissent pas le coût du retrait, les entreprises ne sont pas encouragées à se retirer du service d'Énergie NB, ce qui nuit à la création d'un marché plus compétitif.

Les droits d'annulation doivent être suffisants pour éviter d'alourdir le fardeau des plus petits utilisateurs, mais ils doivent aussi être connus. Une politique de retrait serait de mise. Le CÉNB propose que les éléments du plan soient revisités et que des mesures soient prises afin d'atteindre les objectifs initiaux.

CONCLUSION

Le CÉNB salue la démarche du gouvernement quant à l'amélioration du cadre réglementaire de l'énergie du Nouveau-Brunswick. Dans ce mémoire, le CÉNB fait valoir l'importance d'appuyer cette démarche par d'autres mesures dépassant le cadre de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

Selon le CÉNB, il faut également regarder le niveau d'endettement d'Énergie NB qui requiert un sérieux redressement de la gestion de la société; la question de la nouvelle politique énergétique, notamment la mise en place d'une politique énergétique intégrée à l'ensemble des plans de développement économique de la province; et les intentions de la province quant à la structure d'Énergie NB.

Le CÉNB croit qu'une approche collective et concertée visant le développement économique de l'ensemble de la province est à privilégier puisque le développement économique de la province ne peut pas se priver de l'énergie et l'énergie est un secteur clé pour le développement économique. L'éolien, le solaire, la biomasse, la géothermie sont des exemples d'énergie sous-exploités au Nouveau-Brunswick.

Enfin, il est impératif de placer la croissance des entreprises au premier plan des priorités énergétiques du gouvernement. Le CÉNB croit qu'il faille identifier des créneaux les plus porteurs pour la province et qui améliorent la productivité, la rentabilité et la compétitivité globale de l'économie du Nouveau-Brunswick. Dans cet esprit, le prochain scénario du gouvernement se doit d'être plus ambitieux : le CÉNB recommande de positionner l'énergie comme un secteur de développement économique relié aux ressources énergétiques existantes et futures pouvant être exploitées.

ANNEXE 1 : TOP 10 2010

Préoccupations principales des entrepreneurs francophones pour 2009

Pour une dixième année consécutive, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) présente son « Top 10 », soit la liste des dix préoccupations principales des entrepreneurs francophones de la province pour la nouvelle année, telles que déterminées par un sondage tenu en décembre 2009 et début janvier 2010.

1	Main-d'œuvre (qualifiée, pénurie, exode ou formation)	1e l'an dernier
2	Coûts généraux d'exploitation (énergie, carburant, transport et autres frais afférents)	2e l'an dernier
3	Développement économique du Nord ou régional	3e l'an dernier
4	Situation économique / reprise	4e l'an dernier
5	Amélioration de la productivité, recherche et adoption de nouvelles technologies	5e l'an dernier
6	Développement économique de la province	6e l'an dernier
7	Développement de nouveaux marchés et croissance	7e l'an dernier
8	Accès au capital	10e l'an dernier
9	Décroissance démographique régionale et provinciale	8e l'an dernier
10	Valeur du dollar canadien (10e l'an dernier) / Concurrence régionale ou provinciale (-)	



**Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.**

236, rue Saint-George

Bureau 314

Moncton (Nouveau-Brunswick)

CANADA E1C 1W1

1 800 561-4446 www.cenb.com